

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



Édito



Henri BACLET
Président



L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des engagements portés par l'UDAF, au service des familles et des publics accompagnés au quotidien. Dans un contexte social et économique marqué par des fragilités persistantes et des besoins croissants, notre institution a su prendre des décisions d'investissements immobiliers et informatiques, engagements sur le long terme, pour se donner les moyens de poursuivre son développement : la recherche permanente de la qualité de service, de solidarité et de détermination.

Tout au long de l'année, les équipes se sont mobilisées et formées avec professionnalisme pour répondre aux missions qui leur sont confiées par les juges et les services publics que nous remercions pour leur confiance. Qu'il s'agisse de la protection juridique des majeurs, du soutien aux familles, de l'aide à la parentalité, de l'accès aux droits ou de l'accompagnement social, chaque action conduite illustre notre volonté constante de placer la personne fragile au cœur de nos interventions.

L'année écoulée a également été marquée par le renforcement de nos partenariats et de notre ancrage territorial. En lien étroit avec les acteurs locaux, institutionnels et associatifs, nous avons poursuivi le développement de réponses adaptées, au plus près des besoins des territoires et des réalités de terrain, au sein de nos différentes antennes, et grâce au choix judicieux d'un système informatique complet, évolutif et très adapté à nos besoins.

Ce rapport d'activité reflète la richesse et la diversité des actions menées, ainsi que l'investissement des professionnels et des bénévoles qui portent au quotidien notre projet associatif. Leur engagement constitue un levier essentiel de la qualité de l'accompagnement proposé.

Face aux enjeux à venir, l'UDAF, poursuivra sa dynamique d'innovation et d'adaptation, tout en restant fidèle à ses valeurs fondatrices : respect, impartialité et tolérance au service des familles.

Sommaire

1	Identité - UDAF de l'Oise	6
2	Vie institutionnelle - Les temps forts	11
3	Commissions et représentations	13
4	Développement de l'action familiale	18
5	Vie des services	22
6	Projet de construction à Agnetz (60)	52

1 Identité - UDAF de l'Oise

1946

Date de création de l'association, reconnue d'utilité publique.
Missions conférées par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

2

Agréments :

- Représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.
- Exercer des activités d'ingénierie sociale, financière et technique.

4220

Familles adhérentes à :

→ 45

Associations.

3

Sites couvrant le département de l'Oise :

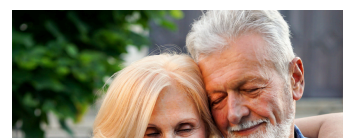
Beauvais
SIÈGE SOCIAL
35 rue du Maréchal Leclerc

Compiègne
ANTENNE
9 rue Edouard Belin

Creil
ANTENNE
11-17 rue Robert Schuman



UNIS
POUR LES
FAMILLES



Nos missions

1 Donner avis aux pouvoirs publics

sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

2 Représenter officiellement l'ensemble des familles

du département auprès des pouvoirs publics.

3 Gérer tout service d'intérêt familial

confié par les pouvoirs publics.

4 Agir en justice

défendre les intérêts matériels et moraux des familles, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

Notre gouvernance

MEMBRES DU BUREAU

Henri BACLET
Président

Félicité BUKATARI
Vice-présidente

Didier GAMAIN
Trésorier

Louis Joseph MESLIEN
Secrétaire

Florence NARCYZ
Secrétaire adjointe

Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY
Membre du bureau

Charly HEE
Membre du bureau

Daniel HIBERTY
Membre du bureau

Michel LEROY
Membre du bureau

ADMINISTRATEURS

Didier AMORY
Marcel BEBEN
Marine BOURGNINAUD
Eric DESSY
Dominique FOYARD
Henri GIRARD
Caroline HENRY
Christine JUDEK
Georgette LEMAIRE
Dominique LELONG
Julien LEONARD
Pol-Henri MINVIELLE
Dominique NORET
François NORET
Concorde SIBOMANA
Martine URIBES
Monette-Simone VASSEUR

Les services

Accompagnement des vulnérabilités

- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Service d'Informations et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
- Mandat de Protection Future (MPF)

Accompagnement budgétaire et logement

- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Point Conseil Budget (PCB)
- Action logement

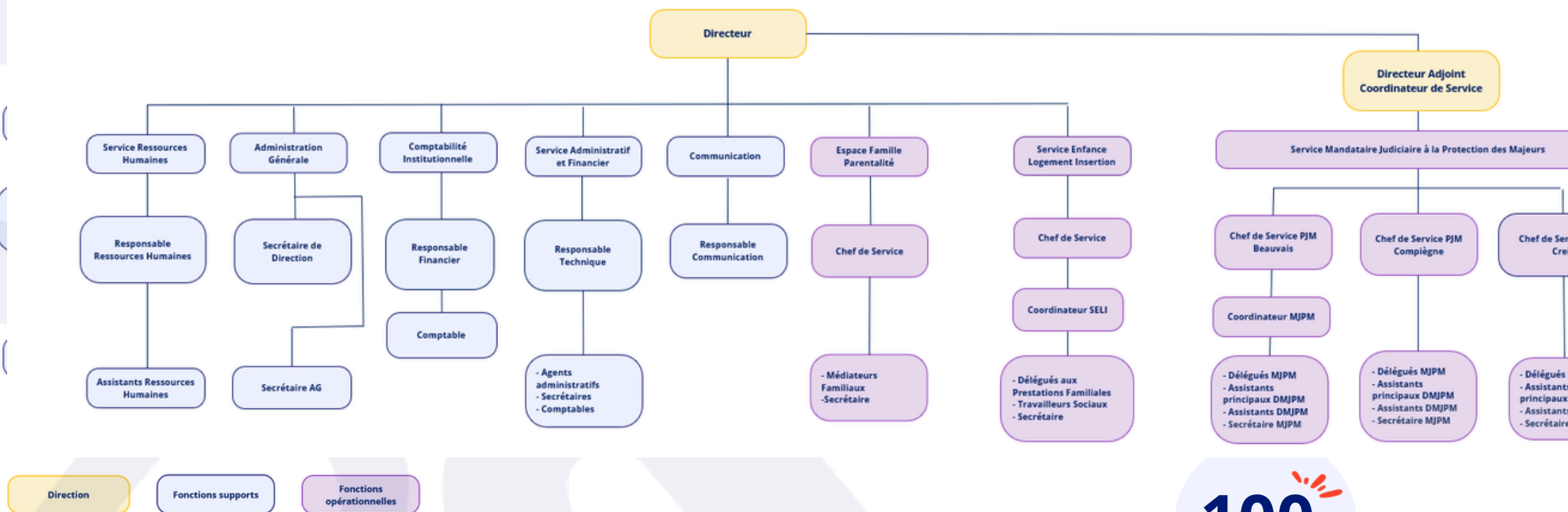
Parentalité et éducation

- Médiation familiale
- Accompagnement à la parentalité
- Animation de groupes de paroles pour enfants de parents séparés
- Enquêtes sociales
- Lire et faire Lire

Protection de l'enfance

- Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)
- Médiation familiale en Assistance Éducative

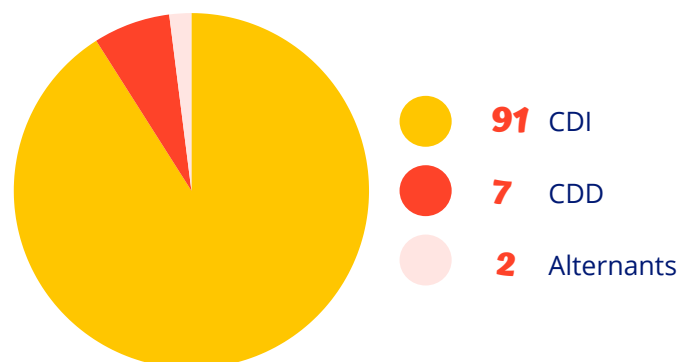
Une équipe pluridisciplinaire



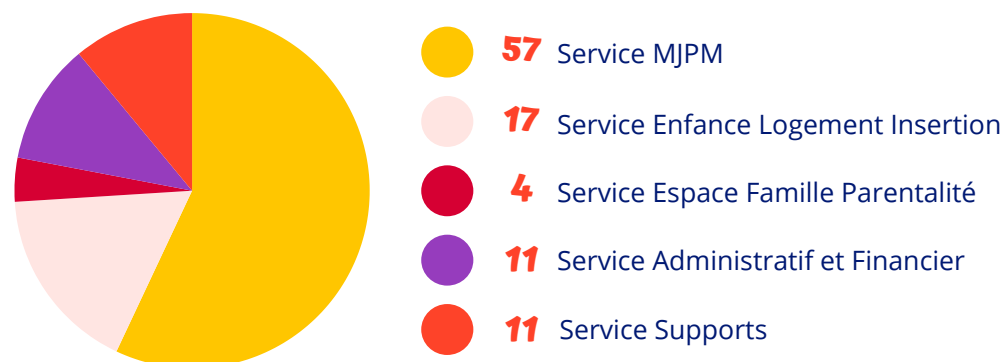
100
salariés
au 31.12.25

91
salariés en
CDI

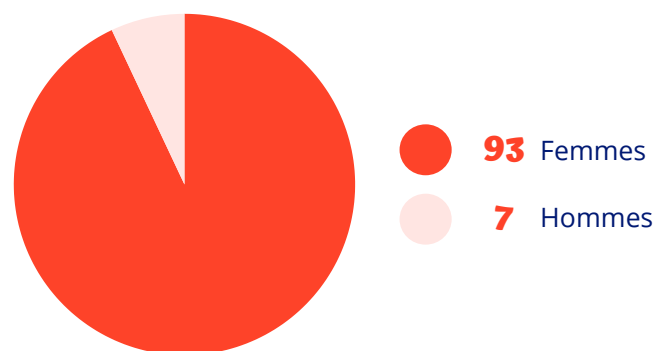
Type de Contrat



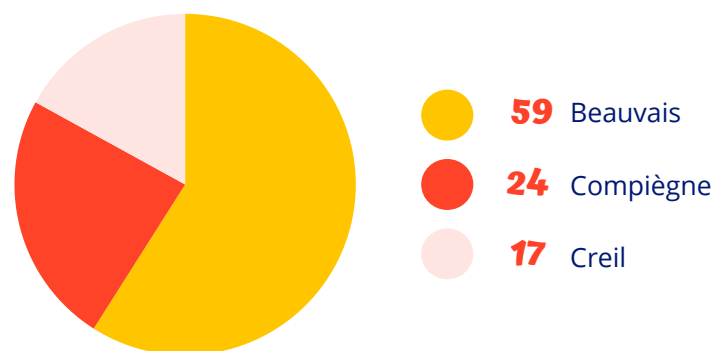
Répartition des effectifs par service



Répartition Hommes / Femmes



Répartition des effectifs par site



2 Vie institutionnelle - Les temps forts

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le mercredi 25 juin 2025 au siège du Crédit Agricole « L'Empreinte », à Beauvais (60000).

Au cours de cette séance, les membres ont approuvé le rapport d'activité 2024 ainsi que le rapport financier 2024, présentés respectivement par M. Gamain, Trésorier, M. Clinkspoor, Responsable financier, et M. Garrigoux, Commissaire aux comptes.

L'année 2025 ayant été une année électorale, l'UDAF de l'Oise a procédé au renouvellement d'une partie de son Conseil d'administration.

À l'issue de l'assemblée, une réunion du Conseil d'administration s'est tenue, au cours de laquelle M. Baclet a été élu Président à l'unanimité, ainsi que les membres du Bureau.



Didier GAMAIN
Trésorier

Henri BACLET
Président

Enrick BREBANT
Directeur

Olivier MUSART
Directeur adjoint





3 Commissions et représentations

Commissions et travaux

- Communication
- Mandats
- Droit de la famille, Protection de l'enfance
- Habitat cadre de vie (*en sommeil*)
- Santé
- Cohésion sociale, vie quotidienne (*en sommeil*)
- Économie, emploi (*en sommeil*)
- Éducation, jeunesse (*en sommeil*)



Commission Santé : 1

- Intervention de la CPAM de l'Oise "Assurance maladie : chiffres clés, missions, actions"



Commission Mandats : 5

- Renouvellement des mandats
- Heures de bénévolat

➔ **Objectif** : gérer les renouvellements de mandats de nos représentants ainsi que le contrôle en fin d'année des retours des comptes-rendus de mandats et du nombre d'heures de bénévolat.

1

Rencontre des représentants des usagers au sein des établissements de santé : animée par Monsieur CATTEZ, coordinateur régional de France Assos Santé "bilan, échanges et partage d'expériences"

3 Commissions et représentations

Commission communication : 4

Magazines trimestriels : 3



N° 13



N° 14



N° 15

Les réseaux sociaux





Commission technique

Rappel des missions principales :

- Suit l'évolution et la bonne marche de l'ensemble des services
- Veille au bon respect de la convention d'objectifs entre l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Examine et valide les comptes

4 Réunions

- Point sur les services et activités
- Budget prévisionnel 2026
- Convention d'objectifs UNAF/UDAF
- Point sur les locaux / Projet Agnetz
- Investissement 2025
- Validation des comptes administratifs et affectation du résultat (participation de notre commissaire aux comptes)



Commission de contrôle

3 Réunions

- Examen des listes électorales pour l'année de vote 2025
- Examen de dossiers de demande d'agrément
- Examen des candidatures : renouvellement partiel du CA

Étendue et diversité des représentations de l'UDAF de l'Oise

Participation de nos représentants désignés pour représenter les familles aux divers conseils ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune.

- | | |
|--|---|
| • Vie familiale | • Éducation |
| • Droit au travail | • Enseignement |
| • Prestations Familiales et Sécurité Sociale | • Loisirs et Culture |
| • Santé | • Logement |
| • Consommation | • Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) |

Nos représentations



Droit de la famille, prestations, éducation, vie quotidienne

DROIT DE LA FAMILLE

- Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVA - Territoire du Beauvaisis)
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

PRESTATIONS

- Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise (CPAM)
- Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux (CCI Oise Aisne Somme)
- Commission Départementale de la sécurité routière
- Maison de l'emploi et de la formation du pays du grand Beauvaisis
- Mission locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)

ÉDUCATION - JEUNESSE

- Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADSEAO)
- Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)
- Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

VIE QUOTIDIENNE

- Commission Départementale des Taxis et voitures de petite remise
- Commission Départementale pour la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) – Communauté de communes Vexin Thelle
- Commission Locale Transports Publics Particuliers de Personnes (CLT3P)
- Comité usagers transports urbains - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Communauté Agglo du Beauvaisis
- Transports collectifs Oise Mobilité CCSPL Conseil départemental 60
- Transports Express Régional (TER)



Habitat, environnement

HABITAT

- Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- Caisse de dépôts Habitat Social (CALEOL)
- Commission de médiation Droit au Logement Opposable (DALO)
- Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)
- Conseil Départemental de l'Habitat
- Lutte contre l'habitat indigne
- OISE HABITAT
- OPAC Oise
- Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)
- Tandem Immobilier

ENVIRONNEMENT

- CCSPL Sablons assainissement
- CCSPL Sablons syndicat mixte d'eau potable
- CCSPL Ville de Clermont
- CCSPL Ville de Senlis
- Comité de suivi de la ressource en eau
- Commission d'élaboration du plan de gestion des déchets ménagers
- Commission Locale de l'Eau (CLE) Sage Automne
- Communauté de communes de Senlis Sud-Oise (CCSSO) : conseil d'exploitation régie eau potable et assainissement
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Conseil départemental développement durable
- Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) :

- ARC et Vallée Basse Automne
- Communauté d'agglomération Creil-Sud-Oise
- Communauté d'agglomération du Beauvaisis
- Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte
- Communauté de communes des Sablons
- Communauté de communes du Clermontois
- Communauté de communes du pays Noyonnais
- Communauté de communes le Pays de Valois

Santé, handicap

- Association du réseau de soins continus du Compiégnois
- Association pour le dépistage des cancers dans l'Oise (ADECASO)
- Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et transports sanitaires (CODAMUPS-TS)
- Commission d'information et de sélection d'appels à projet (CISAAP)
- Commission départementale des soins psychiatriques de l'Oise
- Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA)
- Conseil de surveillance de l'ARS
- Conseil territorial de santé (CTS de l'Oise)

COMMISSIONS DES USAGERS :

- « La dialoïse » Autodialyse Compiègne Noyon
- Centre Hospitalier (CH) de Beauvais
- Centre médicochirurgical des Jockeys Chantilly
- Centre gériatrique Condé Chantilly (ULSD)
- CH Chaumont-en-Vexin
- CH Grandvilliers
- CH Intercommunal Compiègne Noyon (CHICN)
- CH Pont-Sainte-Maxence
- CH public du sud de l'Oise Creil Senlis (GHPSO)
- CHI Fitz-James
- Clinique du Parc Saint Lazare Beauvais
- Clinique du Valois Senlis
- CRF Bellan Chaumont-en-Vexin
- Hôpital de jour psypro Les Portes de l'Oise
- Hôpital local de Crépy-en-Valois
- Polyclinique Saint-Côme Compiègne
- SSR BTP Le Belloy Saint-Omer-en-Chaussée
- SSR BTP Maison de convalescence Le Tillet Cires-lès-Mello
- SSR CGAS Gouvieux
- SSR CH Crèvecœur-le-Grand
- SSR LNA Breteuil
- SSR UGECAM CRF Saint Lazare Beauvais

CONSEILS DE SURVEILLANCE :

- CH Beauvais
- CH Chaumont-en-Vexin
- CH Crépy-en-Valois
- CH Crèvecœur
- CH Grandvilliers
- CH Pont-Sainte-Maxence
- CHI Clermont
- CHICN
- GHPSO

Commissions et représentations

Nos contributions :



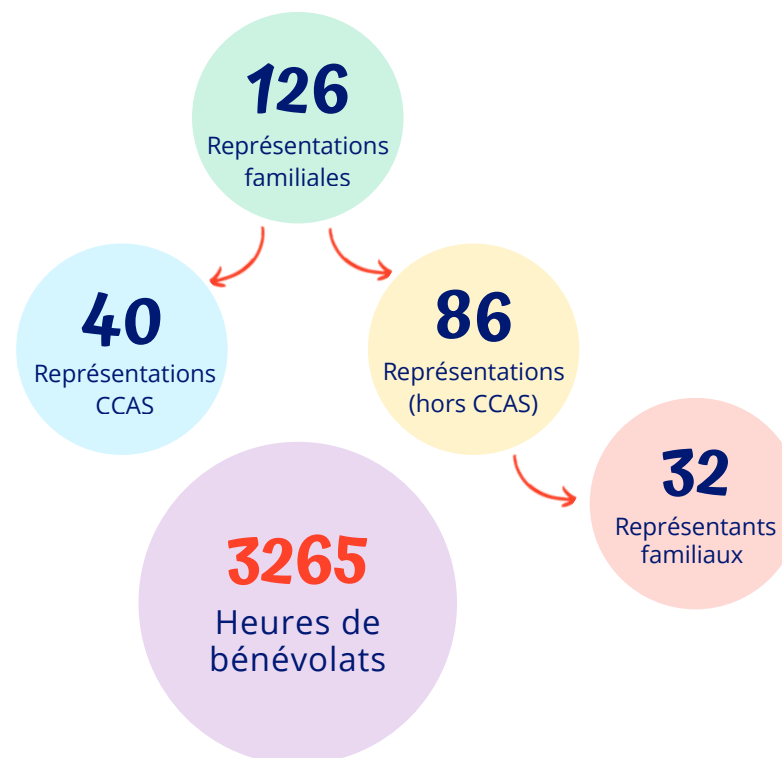
France Assos Santé

Agence Régionale de Santé

Participation aux formations / informations.

7

Contributions FAS
HDF / ARS HDF



4 Développement de l'action familiale

Notre réseau au 31 décembre 2025

4220

FAMILLES
adhérentes

à

45

ASSOCIATIONS
familiales

Fédérations à recrutement général : 5



Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Oise



Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques



Fédération des Associations Familiales Catholiques de l'Oise



Confédération Syndicale des Familles



Familles de France, Fédération Départementale de l'Oise
Nouvelle association Famille de France "Écllosion bleue"



Association Familiale Protestante - La Chrysalide 60
Association Familiale Protestante - Le Bon Samaritain 60
Nouvelle association - Fédération en développement

Mouvements Départementaux : 8

4 Développement de l'action familiale



Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (MFREO)



SOS PAPA Nord Picardie



France Alzheimer Oise



APF France handicap



Enfance et Familles d'Adoption de l'Oise (EFA)



Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques



Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie (JALMALV)



Fédération Départementale des Associations Locales d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

4 Développement de l'action familiale

Associations indépendantes pour l'aide à la famille : 5



Association Générale des Familles du Compiégnois (AGEFAC)



Association de Lachelle



Association de soutien à la parentalité RICOCHETS



Association de Bienfaisance UN AUTRE REGARD



Association de solidarité familiale
"La Colombe 60"

Membres associés : 2



À Domicile 60



Vacances & Familles 60

Accompagnement de nos adhérents

Apporter

une aide logistique

La SCI « MAFO » propose un ensemble complet de services aux Mouvements Familiaux et aux Associations :

- Mise à disposition de bureaux et d'une salle de réunion ;
- Domiciliation des associations ;
- Documentation ;
- Affranchissement ;
- Photocopieur.

Les deux associations qui utilisent nos locaux de façon permanente sont :

- JALMALV (Jusqu'à La Mort, Accompagner la Vie) ;
- France Alzheimer Oise.

Informier

- Parution de notre lettre d'information « Esprit de famille » ;
- Site internet ;
- Diffusion d'informations de l'UNAF et de France Assos Santé.

Soutenir

par une aide financière

- Reversement du Fonds spécial (Fonds attribué par l'UNAF aux UDAF et redistribué aux associations familiales et aux fédérations en fonction du nombre de leurs adhérents déclarés chaque année).

Participer

aux assemblées générales des associations familiales

Le Président, ou les administrateurs de l'UDAF, participent aux assemblées générales des associations locales qui le souhaitent.

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Le service MJPM de l'UDAF 60 a pour mission d'exercer des mandats judiciaires : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mesure d'accompagnement judiciaire. Ces mesures lui sont confiées, en l'absence de famille pouvant assumer cette protection, par les juges des contentieux de la protection des tribunaux judiciaires.

Notre action s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007, portant la réforme de la protection juridique des majeurs et ses évolutions ultérieures.

Ainsi, sur décision des magistrats, les Délégués Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (DMJPM) de l'UDAF 60 représentent, ou accompagnent, au quotidien des personnes qui présentent une altération de leurs facultés mentales et/ou corporelles dans la gestion de leur situation personnelle, administrative, budgétaire et patrimoniale.

Dans le rapport d'activité 2024 nous évoquons une décision forte pour le service MJPM, à savoir, la validation d'un nouveau logiciel métier « EVOLUTION » développé par SYNERGIE. EVOLUTION a été mis à la disposition des salariés du service MJPM en mars 2025.

Changer de logiciel métier est un projet d'envergure. Si l'objectif est d'améliorer la performance et de moderniser le service, le parcours est souvent semé de difficultés, car il touche au cœur même de l'activité de notre structure et aux habitudes des salariés.

Mettre en place le logiciel EVOLUTION n'est pas qu'un simple projet informatique, c'est un véritable levier de transformation stratégique pour le service MJPM :

- Remplacer un outil qui n'est plus adapté à nos besoins et aux enjeux de notre activité,
- Améliorer la performance opérationnelle en automatisant certaines tâches chronophages,
- Fiabiliser la saisie des données, leur vérification et leur exploitation,
- Sécuriser le suivi des obligations légales, disposer d'un outil de contrôle adapté.

Nous avons opté pour un déploiement progressif, de manière à permettre à chacun une appropriation sereine du logiciel.

Des temps de formation dédiés ont été proposés à l'ensemble des utilisateurs. Une migration des données par étape a permis une transition contrôlée et réfléchie. Une communication régulière et suivie a permis de valider l'adhésion de l'ensemble des utilisateurs.

Le temps consacré à l'installation et à l'appropriation du nouveau logiciel a été important en 2025. C'est un investissement pour l'avenir qui bénéficiera dans les prochaines années au service, à ses salariés et donc, par finalité, aux majeurs protégés dont nous assurons le suivi.

Nous continuerons en 2026 dans cette dynamique et développerons d'autres modules de ce logiciel.

Dans le prolongement de notre journée interprofessionnelle du 26 septembre 2024, les sollicitations extérieures ont été plus nombreuses.

Nous avons ainsi été amenés à présenter le service MJPM, ses missions, les mesures exercées auprès de nombreux partenaires :

- Conseil Départemental 60 – MDS de Compiègne
- Conseil Départemental 60 – MDS de Beauvais
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités / Préfecture : Acteurs prévention des expulsions locatives
- Centre Social Rural de Lamorlaye
- Maison de la Justice et du Droit de Creil
- EHPAD / Structures d'hébergement...

Dans le secteur de la Protection Juridique des Majeurs, le partenariat n'est pas une simple option, c'est une nécessité structurelle et opérationnelle, l'un des moteurs de l'action de protection. Il est indispensable et nous permet :

- De rappeler que nous n'avons pas vocation à nous substituer aux professionnels des autres secteurs,
- D'éviter la confusion des rôles et les attentes irréalistes de l'extérieur,
- De nous appuyer sur l'expertise de ceux qui entourent la personne au quotidien,
- D'éviter l'isolement des DMJPM et la saturation du service,
- De fluidifier les parcours et sécuriser les démarches administratives.

Nous validons ces sollicitations extérieures que nous vivons également comme une marque de confiance et de reconnaissance du partenariat.

Il est par ailleurs intéressant de constater que le domaine des vulnérabilités est plus facilement et régulièrement abordé dans le champ judiciaire, nous avons pu le constater lors d'échanges avec la présidence du tribunal judiciaire ou lors de rencontres avec le CDAD qui a organisé une journée thématique.

Nous y voyons autant d'occasions de faire gagner en visibilité les mesures de protection, encore trop méconnues de nombreux partenaires, ainsi que l'environnement des majeurs protégés que nous accompagnons.

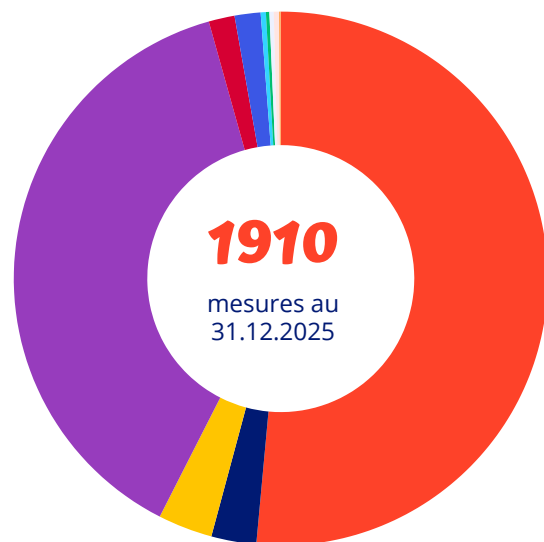
FAITS MARQUANTS

- Rencontres avec les juges des contentieux de la protection des 3 tribunaux judiciaires du département.
- SYNERGIE – mise en place du logiciel métier « EVOLUTION ».
- CETTEFAMILLE : Sous-traitance des contrats / fiches de paie des accueillants familiaux.
- Réunions dossiers complexes CAF.
- Conseil Départemental 60 Archives départementales.



RÉPARTITION DES MESURES

Notre service MJPM affiche, pour l'exercice 2025, une hausse d'activité de 1,17 %.
Avec l'ajout du nombre de mesures terminées, ce sont 2142 mandats qui ont été exercés sur l'année.



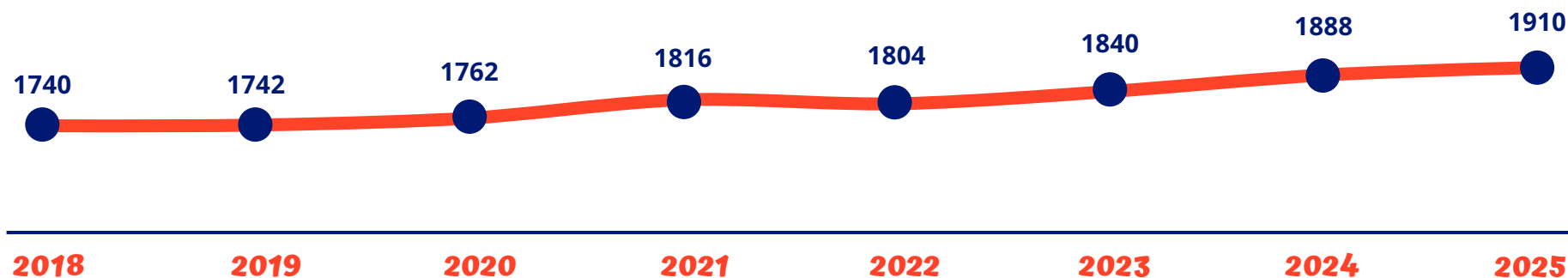
+1.17 %

1910 mesures
au 31.12.25
pour une
activité cible
de 1960

+2.83 %

2142 mandats
exercés sur
l'année par
rapport à 2024

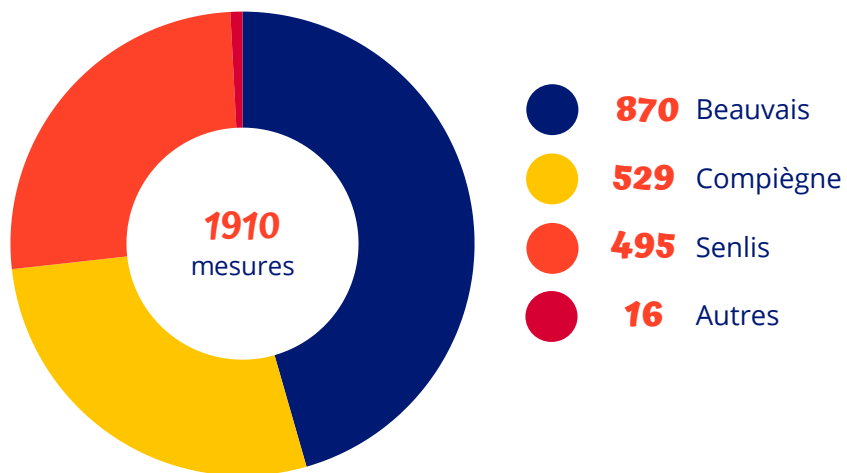
ÉVOLUTION DE NOTRE ACTIVITÉ SUR LES 8 DERNIÈRES ANNÉES AU 31 DÉCEMBRE



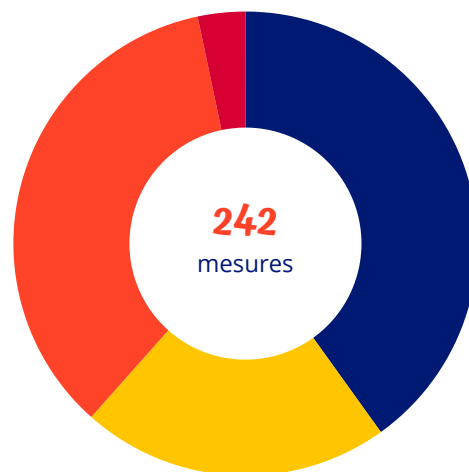
RÉPARTITION DES MESURES EXERCÉES PAR TRIBUNAL JUDICIAIRE

Cette répartition reste, d'année en année, en adéquation avec la répartition géographique de nos secteurs d'intervention et l'organisation de nos trois sites.

La prédominance du Tribunal Judiciaire de Beauvais, le plus important du département, demeure marquée.



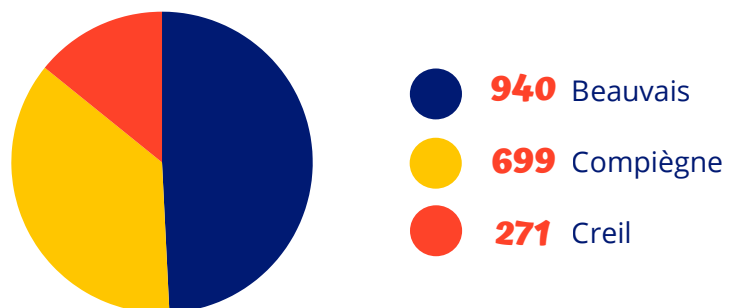
NOUVELLES MESURES PAR TRIBUNAL JUDICIAIRE



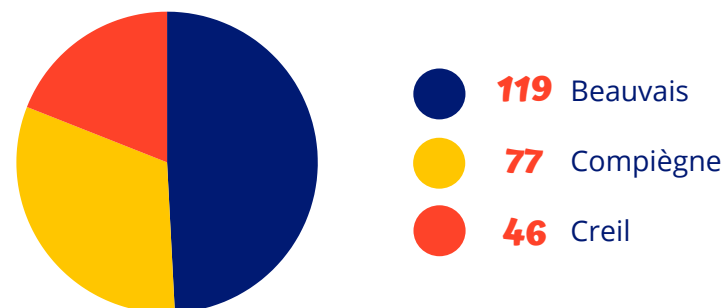
Le nombre de nouvelles mesures confiées poursuit sa progression, avec 242 mesures enregistrées sur l'exercice 2025, contre 238 en 2024 et 224 en 2023.

5 Vie des services

RÉPARTITION DES MESURES PAR ANTENNE



NOUVELLES MESURES PAR ANTENNE



La répartition des nouvelles mesures par antenne évolue de manière significative en 2025. L'antenne de Beauvais enregistre une forte progression, avec 119 nouvelles mesures contre 76 en 2024, soit une hausse de 56,6 %. À l'inverse, les antennes de Compiègne et de Creil connaissent un recul du nombre de nouvelles mesures, respectivement de 18,1 % et de 32,4 % par rapport à l'année précédente.

FINS DE MESURES



LES AXES DÉVELOPPÉS EN 2025 :

- Installation du logiciel métier EVOLUTION.
- Mise à jour actualisation des données.
- Evolution / Adaptation du processus et des procédures MJPM.
- Formation et obtention du CNC MJPM pour 3 salariées.
- Partenariat : Formation / Information sur les mesures de protection.

Cette donnée connaît une augmentation sur l'exercice 2025, avec 220 fins de mesures, contre 194 en 2024 et 188 en 2023.

ENQUÊTES DE SATISFACTION SERVICE MJPM

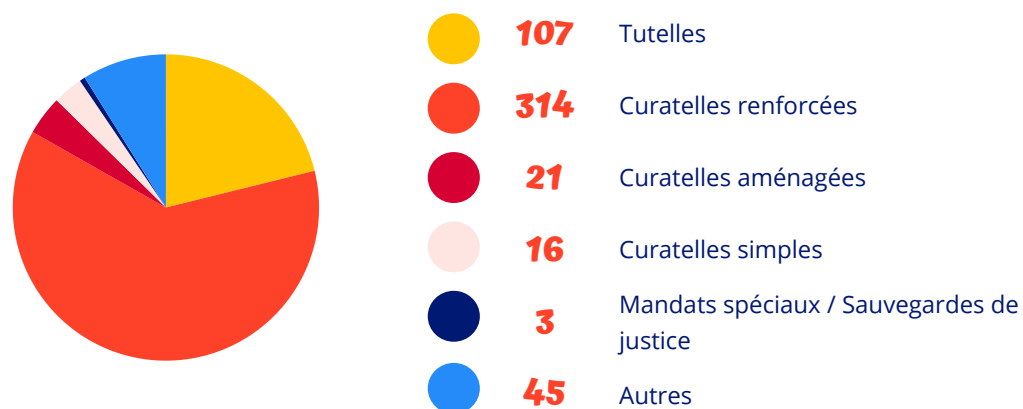
L'UDAF de l'Oise s'appuie sur le logiciel AGEVAL afin d'optimiser la réalisation et le suivi des enquêtes de satisfaction.



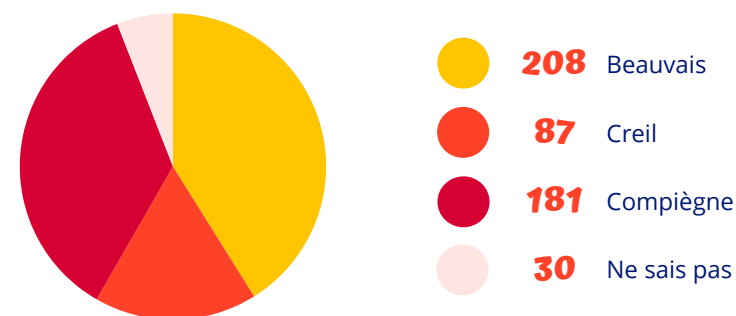
Cet outil permet notamment aux personnes accompagnées de répondre directement en ligne, limitant ainsi les envois postaux et contribuant à la réduction des coûts. Il facilite également le traitement et l'analyse des réponses recueillies.

En 2025, 506 réponses ont été enregistrées sur un total de 1 910 mesures. L'objectif poursuivi est d'augmenter progressivement le taux de participation afin de recueillir un maximum de retours des personnes accompagnées.

MESURES DES BÉNÉFICIAIRES



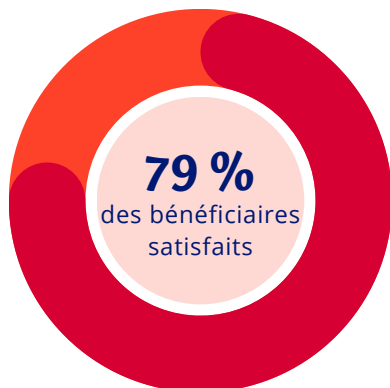
ANTENNE DE RATTACHEMENT



Nous observons un très bon niveau de participation des majeurs protégés suivis par l'antenne de Compiègne et celle de Beauvais.

Ce résultat traduit l'implication des professionnels ainsi que l'efficacité du travail de sensibilisation mené auprès des usagers, favorisant leur participation active à l'enquête de satisfaction.

ACCUEIL ET ORGANISATION DES SERVICES



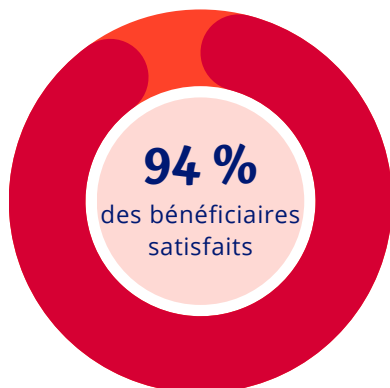
L'évaluation de l'accueil et de l'organisation du service — accueil téléphonique, accueil physique, facilité à joindre son délégué, accessibilité de l'UDAF et délais de réponse — révèle un niveau de satisfaction globalement élevé. Ces résultats traduisent l'engagement de nos équipes pour un accueil de qualité.

AXES D'AMÉLIORATION

- Faciliter la mise en relation directe avec le service.
- Inciter à utiliser la messagerie.
- Inciter à utiliser les communications par courriels.
- Réduire autant que possible les délais de réponse.
- Développer de nouveaux outils de communication à travers le logiciel métier.

Ces thèmes sont intégrés dans les axes d'amélioration du service.

ACCOMPAGNEMENT ET ÉCHANGES AVEC LE SERVICE

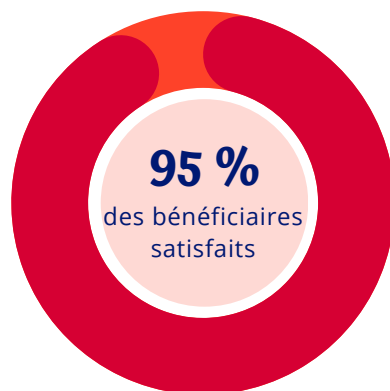


L'évaluation de l'accompagnement et de la qualité des échanges — incluant la fréquence des rendez-vous, l'information relative au budget et aux droits, la qualité et la confidentialité des échanges ainsi que la rédaction du projet d'accompagnement (DIPM) — fait apparaître un taux de satisfaction de 94 %.

Ces résultats particulièrement encourageants traduisent l'impact positif des actions mises en œuvre afin de rendre le DIPM plus accessible et plus compréhensible pour les usagers. Le travail d'explication réalisé par les professionnels lors des visites contribue ainsi à une meilleure appropriation du dispositif par les personnes accompagnées.

Des pistes d'amélioration demeurent néanmoins identifiées, certains usagers exprimant le souhait de pouvoir rencontrer leur délégué plus régulièrement.

RELATION AVEC LE DÉLÉGUÉ

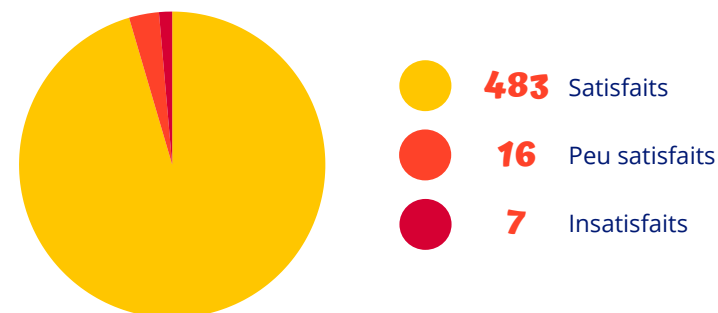


Les résultats très positifs de l'évaluation traduisent l'impact favorable de la réorganisation opérée au sein de l'UDAF. L'instauration de quatuors, composés de trois délégués et d'une assistante, constitue un levier de sécurisation et de continuité de l'accompagnement, garantissant une prise en charge adaptée et soutenue.

ÉVALUATION GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les résultats de cette évaluation renforcent la dynamique d'amélioration continue portée par l'UDAF. Forts des évolutions engagées, nous poursuivrons nos efforts pour maintenir un haut niveau de qualité de service, renforcer l'accessibilité et la proximité avec les usagers, et accompagner durablement chacun dans le respect de ses besoins et de ses droits.

En 2026, nous continuerons à consolider cette démarche et à déployer des actions visant à optimiser encore davantage l'accueil et l'accompagnement des usagers notamment à travers le développement de diverses applications proposées par le logiciel métier.



DISPOSITIF INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Dispositif gratuit d'information et de soutien des tuteurs, curateurs et habilités familiaux dans la gestion quotidienne des personnes protégées dont ils ont la charge.

Depuis 2018, il est désormais géré au niveau de la région Hauts-de-France, sous le pilotage du Centre régional d'études d'actions et d'informations des Hauts-de-France (CREAI).

L'UDAF 60 partage avec les 2 autres associations du département, la prise en charge des permanences physiques et téléphoniques, à travers la mise en place d'un numéro vert (**gratuit**) et d'une adresse mail :

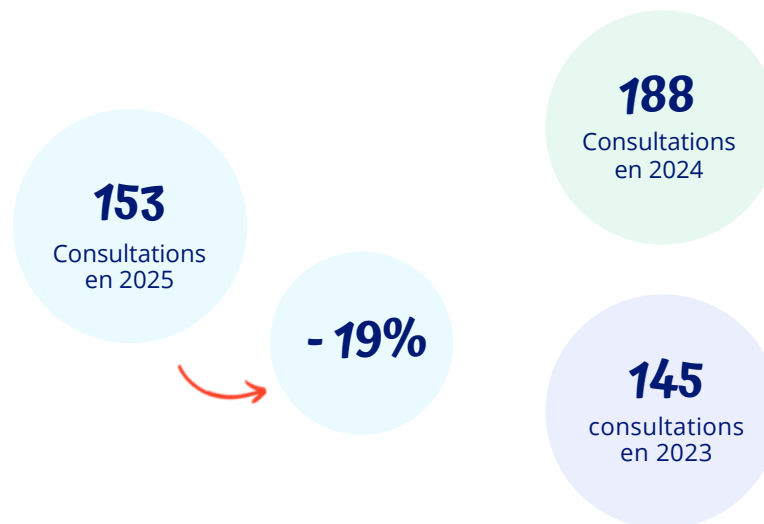
☎ 0 806 80 20 20

✉ oise@protegerunproche.fr

QUELLES SONT LES DEMANDES DES TUTEURS ET DES CURATEURS FAMILIAUX ?

- Information sur les missions et obligations du représentant légal.
- Information sur la procédure : demande de mesure, renouvellement, décharge ou mainlevée.
- Aide technique : élaboration d'un compte-rendu de gestion, inventaire, ouverture de mesure, gestion financière et immobilière.
- Orientation dans les démarches administratives, sociales, médico-sociales, choix du lieu de vie.
- Aide à la rédaction et mise en forme des courriers.
- Aide à la nécessité ou non d'une mesure de protection et sur l'orientation entre l'habilitation familiale et les autres mesures.

LE NOMBRE DE CONSULTATIONS



Qui ?

- Tuteur/Curateur/Habilité familial
- Famille
- Travailleurs sociaux/partenaires

Quel format ?

- Entretien téléphonique
- Échange de courriels
- Entretien individualisé
- Réunion d'information
- Sessions d'information mensuelles dans les 3 tribunaux judiciaires de l'Oise

264

Nous avons été sollicités sur 264 critères par des personnes déjà en charge de la mesure de protection de l'un de leurs proches.

64

Nous avons été sollicités sur 64 critères par des personnes en questionnement sur les modalités de mise en application d'un mandat judiciaire ou sur la nécessité ou non de recourir à un tel dispositif.

73

Sur l'ensemble des contacts, 73 échanges ont été réalisés par téléphone.

58

58 échanges ont donné lieu à une rencontre physique avec l'intervenant familial.

- ➔ **1** au sein de nos locaux
- ➔ **1** à l'extérieur (institution)
- ➔ **56** au sein du tribunal judiciaire

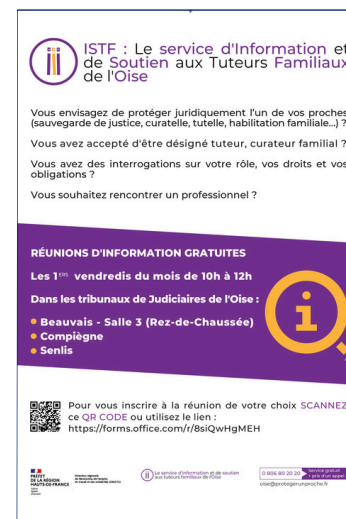
COMMENTAIRE

La baisse d'activité constatée n'est pas propre à notre service, les autres intervenants ayant fait le constat d'une diminution des appels de près de 40%.

Il convient de relativiser cette diminution, l'année 2024 ayant connu quant à elle une nette augmentation (+ 27%).

Nous revenons ainsi à un niveau d'activité proche de celui de l'année 2023.

Nous pouvons aussi y voir la concrétisation des sessions d'information / formation au sein des TJ, seul indicateur en augmentation, où les personnes inscrites reçoivent une information plus globale et concrète.





Service Enfance Logement Insertion

Le Service Enfance Logement Insertion (SELI) s'est construit historiquement autour des MJAGBF, qui demeurent au cœur de ses missions. Au fil des années, le SELI a élargi son champ d'intervention afin de répondre de manière plus globale et plus réactive aux besoins d'accompagnement budgétaire, social et résidentiel des familles. Aujourd'hui, le service porte plusieurs dispositifs complémentaires : MASP, PCB, ASLL, enquêtes sociales, ainsi que des actions en lien avec l'accès et le maintien dans le logement.

L'équipe du SELI est composée de professionnels du travail social titulaires d'un diplôme d'État : éducateurs spécialisés, assistants de service social et conseillers en économie sociale et familiale. Cette pluridisciplinarité constitue une véritable richesse, permettant une analyse croisée des situations et une réponse adaptée aux problématiques rencontrées.

Les interventions du SELI s'inscrivent dans une démarche éducative et préventive, caractérisée par :

- des accompagnements réalisés majoritairement au domicile,
- une approche globale intégrant les dimensions budgétaires, familiales et sociales,
- un soutien concret pour stabiliser les situations financières, sécuriser le logement et renforcer les compétences parentales.

La diversité des dispositifs permet d'apporter des réponses ajustées aux besoins des familles, en lien étroit avec nos partenaires institutionnels : communes, Conseil Départemental, bailleurs sociaux, et de nombreux acteurs du territoire.

FAITS MARQUANTS

Le renouvellement des appels à projets MASP et ASLL a permis d'étendre notre action à l'échelle départementale et d'ouvrir deux nouveaux postes afin de répondre à l'augmentation de l'activité.

Parallèlement, l'activité MJAGBF a continué son accroissement au cours de l'année, confirmant une tendance déjà observée les années précédentes. Cette progression nous conduit à engager une réflexion pour 2026 autour de la création d'un neuvième poste de Délégué aux Prestations Familiales, afin de garantir le maintien d'un accompagnement de qualité et de préserver des conditions d'intervention adaptées aux besoins des familles.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

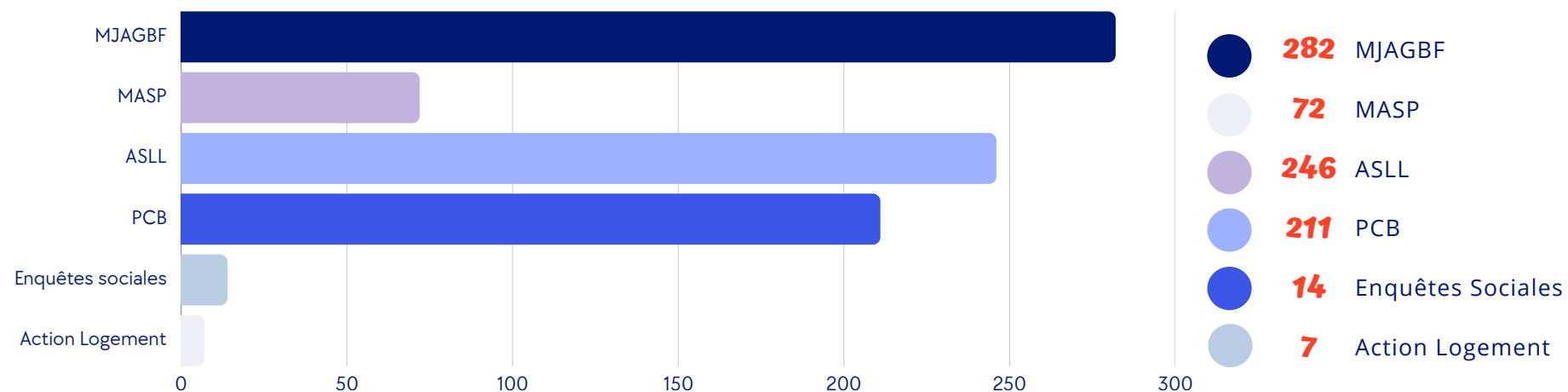
5 Vie des services

17 professionnels

- 1 chef de service
- 1 coordinateur
- 1 secrétaire
- 8 délégués aux prestations familiales
- 2 travailleurs sociaux MASP
- 2 travailleurs sociaux ASLL
- 1 travailleur social PCB et ACTION LOGEMENT
- 1 alternant CESF



ACTIVITÉ DU SERVICE SELI



5 Vie des services

LA MJAGBF MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Les Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial sont ordonnées dans des contextes familiaux marqués par des difficultés importantes, qu'il s'agisse d'endettement, d'instabilité des ressources, de gestion complexe des prestations familiales ou encore de conditions de logement inadéquates.

Les situations rencontrées révèlent également des problématiques plus larges :

- conflits parentaux,
- isolement social,
- souffrance psychique,
- conduites addictives,
- difficultés à percevoir et répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant.

Les MJAGBF jouent aussi un rôle essentiel lors des retours à domicile après un placement, afin de sécuriser le cadre matériel et d'accompagner la reprise de la vie familiale.

Au-delà de la gestion budgétaire, l'accompagnement s'étend à des dimensions essentielles de la vie familiale : lutte contre l'isolement, accès aux droits, prévention des expulsions, démarches liées au logement, insertion professionnelle des parents, accès aux soins et continuité des suivis médicaux.

Le service AGBF de l'UDAF de l'Oise, seul opérateur habilité sur le département, assure la gestion des prestations familiales dans le cadre des décisions du Juge des enfants. Cette mission implique un accompagnement étroit des familles, visant à stabiliser leur situation financière, prévenir les ruptures de droits et garantir des conditions de vie adaptées aux enfants.

En 2025, **282 familles ont été accompagnées**, contre 258 familles en 2024, soit une progression de **9,5 %**. Cette hausse s'inscrit dans une dynamique continue observée depuis quatre ans, confirmant l'augmentation régulière des sollicitations adressées au service. L'intensification de l'activité reflète à la fois la complexification des situations familiales et la place croissante des MJAGBF dans les dispositifs de protection de l'enfance.

Au total, **721 mineurs ont bénéficié d'un accompagnement** dans le cadre des mesures, dont 153 confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, soit une moyenne de 2,6 enfants par famille. Ces interventions ont permis de sécuriser le budget familial, de maintenir des conditions matérielles essentielles et de soutenir les parents dans la gestion du quotidien. Elles illustrent l'importance de cette mesure pour prévenir les ruptures, stabiliser les parcours et favoriser, lorsque cela est possible, des retours à domicile dans de meilleures conditions.

FAITS MARQUANTS

- Renforcement de l'équipe avec la création d'un poste supplémentaire de délégué aux prestations familiales, permettant d'absorber la hausse d'activité.
- Participation active au groupe éthique régional, contribuant à l'amélioration continue des pratiques et à l'harmonisation des interventions sur le territoire.

PERSPECTIVES

Face à l'augmentation de l'activité et au développement des différents dispositifs, une réflexion est engagée autour de la création d'un poste d'assistant administratif de pôle. Ce poste permettrait de renforcer le suivi administratif des mesures, de veiller au respect des échéances et d'apporter un soutien aux équipes dans l'organisation du service.

CHIFFRES CLÉS 2025



RÉPARTITION DU NOMBRE DE MESURES AU 31.12.25 PAR TRIBUNAL



LA MASP MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé est un dispositif contractuel destiné aux bénéficiaires de prestations sociales dont la santé ou la sécurité est menacée par des difficultés dans la gestion de leurs ressources, notamment le RSA et les prestations familiales. Cet accompagnement vise à rétablir la situation administrative et budgétaire des personnes concernées. Orientée par un travailleur social du Département, la MASP est formalisée par un contrat signé entre la personne, les services du Conseil Départemental et l'UDAF, pour une durée de neuf mois, renouvelable dans la limite de quatre ans. À l'issue de la MASP, la personne peut soit avoir retrouvé une autonomie suffisante pour assurer la gestion de son quotidien, soit être orientée vers un dispositif plus adapté, comme une Mesure Judiciaire de Protection des Majeurs.

Depuis le renouvellement de l'appel à projet en janvier 2025, l'UDAF de l'Oise est désormais le seul opérateur habilité à intervenir sur l'ensemble du département dans le cadre des MASP avec gestion des prestations sociales.

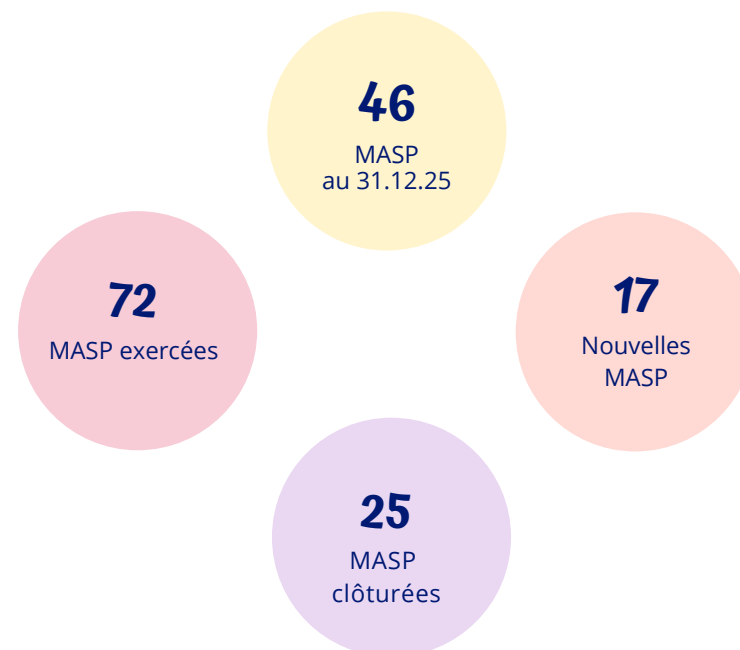
Pour répondre à cette montée en charge et garantir un accompagnement de qualité, un poste supplémentaire d'accompagnateur MASP a été créé au début de l'année 2025, permettant de renforcer l'équipe, d'améliorer la réactivité du service et de sécuriser le suivi des situations.

L'activité MASP est restée globalement stable sur l'année 2025, avec un volume moyen de 48,8 mesures par mois, soit environ 75 % de la capacité conventionnée fixée à 65 mesures mensuelles.

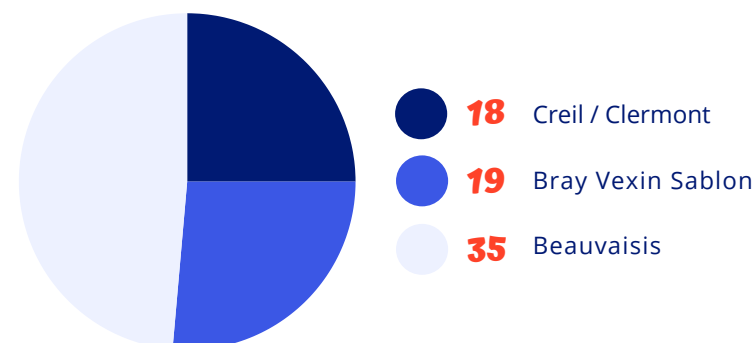
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

L'année 2025 confirme l'importance de la MASP comme dispositif de prévention et de soutien auprès des publics en situation de fragilité budgétaire. Les accompagnements menés ont permis de sécuriser de nombreuses situations, de prévenir des ruptures de logement et d'orienter, lorsque nécessaire, vers des dispositifs plus adaptés. La diversité et la complexité des situations rencontrées mettent en évidence la capacité du service à ajuster son accompagnement et à solliciter les partenaires du territoire lorsque cela est nécessaire.

CHIFFRES CLÉS 2025



VOLUME DE MASP PAR TERRITOIRE CONVENTIONNÉ



L'ASLL ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention en janvier 2025, l'UDAF de l'Oise est désormais habilitée à déployer les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) sur un territoire élargi. Le dispositif couvre désormais les secteurs du Beauvaisis-Oise Picarde, de Creil-Clermont et de Compiègne-Noyon.

La mesure ASLL peut être sollicitée par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, les bailleurs sociaux et d'autres partenaires. Elle concerne les ménages rencontrant des difficultés liées à l'accès ou au maintien dans un logement. L'accompagnement vise à résorber les dettes locatives, à régulariser une situation administrative ou à faciliter l'accès à un logement. La durée de l'accompagnement varie de trois mois à un an, renouvelable. Cet accompagnement repose sur une approche spécifique des problématiques liées au logement, à travers des entretiens individuels. Le professionnel travaille ainsi sur l'amélioration du cadre de vie et accompagne la personne dans ses démarches, en favorisant son intégration dans son environnement.

L'orientation des accompagnements effectués par l'UDAF de l'Oise s'effectue autour de 3 typologies :

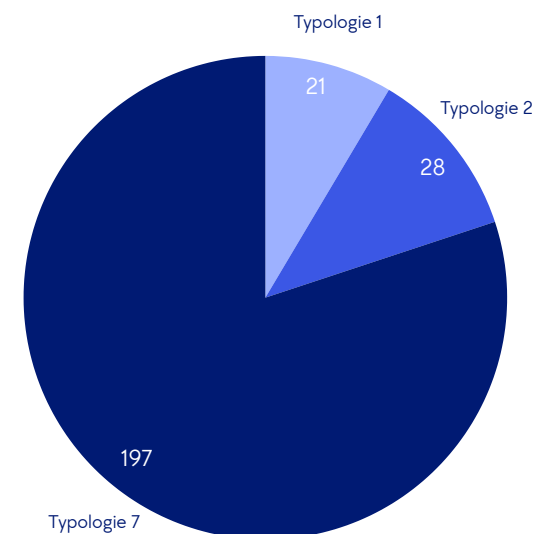
- **Typologie 1** : « Accès au logement »
- **Typologie 2** : « Maintien dans le logement »
- **Typologie 7** : « Diagnostic social et financier »

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

En 2025, le dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) a maintenu une activité stable, avec 246 mesures suivies sur l'année, un volume conforme aux objectifs fixés dans la convention signée avec le Conseil Départemental.

TYPOLOGIE ASLL

- 9 % **Typologie 1** : « Accès au logement »
- 11 % **Typologie 2** : « Maintien dans le logement »
- 80 % **Typologie 7** : « Diagnostic social et financier »



ENQUÊTES DE SATISFACTION SELI

En 2025, le service Enfance Logement Insertion a déployé des enquêtes de satisfaction pour les dispositifs AGBF, MASP et ASLL dans le cadre de sa démarche qualité et d'amélioration continue de l'accompagnement proposé aux usagers. Ce déploiement vise à faciliter la participation des personnes accompagnées et à renforcer l'analyse des retours recueillis afin d'adapter au mieux les actions menées par les services.



ENQUÊTES DE SATISFACTION AGBF CONTEXTE GLOBAL



Sur les 52 personnes ayant répondu à l'enquête de satisfaction, 90 % se déclarent satisfaites des explications apportées lors de l'ouverture de la mesure, notamment concernant ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, près d'une personne sur deux (48,1 %) indique ne pas connaître la MJAGBF avant la première rencontre avec les professionnels du service, ce qui confirme la nécessité d'un travail d'information et de pédagogie autour de ce dispositif.

L'évaluation de la qualité d'écoute des professionnels, du respect accordé aux personnes accompagnées ainsi que de l'adaptation de la fréquence des rencontres aux besoins des familles met en évidence un niveau de satisfaction globalement élevé. Ces résultats traduisent la qualité de l'accompagnement proposé et l'attention portée à la relation avec les usagers.

AXES D'AMÉLIORATION

- Poursuivre le développement d'outils et de supports favorisant une communication claire et accessible.
- Encourager une participation plus importante des personnes accompagnées aux enquêtes de satisfaction afin d'enrichir les retours recueillis.
- Maintenir une attention particulière à la disponibilité des professionnels et à la réactivité des échanges avec les familles.

RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS



IMPACT SUR LE QUOTIDIEN



L'évaluation de l'impact de la MJAGBF auprès des familles accompagnées fait apparaître des résultats positifs. Les réponses recueillies indiquent notamment que la mesure favorise une meilleure gestion du budget familial, facilite l'application des conseils apportés par les professionnels et contribue à une meilleure prise en compte des intérêts de la famille.

L'enquête met également en avant une participation active des personnes accompagnées dans le cadre de la mesure. Les répondants soulignent leur implication dans les décisions relatives aux démarches engagées ainsi que la possibilité d'exprimer leurs besoins et leurs attentes tout au long de l'accompagnement.

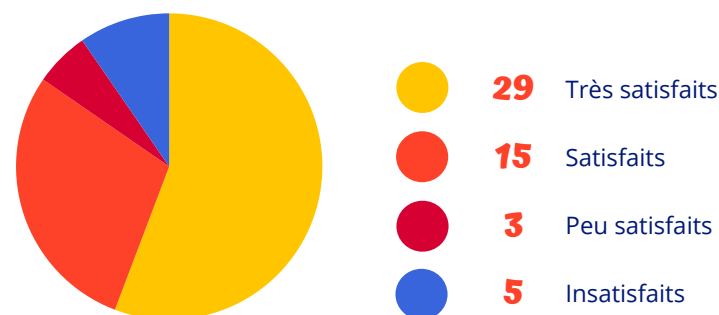
Au total, 89 % des répondants expriment une appréciation positive sur ces différents aspects, traduisant la qualité de l'accompagnement mis en œuvre par le service et l'implication des professionnels auprès des familles.

Les résultats de cette évaluation viennent conforter la démarche d'amélioration continue engagée par le service AGBF. Les retours recueillis encouragent la poursuite des actions visant à garantir un accompagnement de qualité, fondé sur l'écoute, la participation des familles et la prise en compte de leurs besoins.

Dans cette dynamique, le service poursuivra ses efforts afin de renforcer l'information des familles, favoriser leur implication dans la mesure et développer des outils facilitant la compréhension et l'appropriation de l'accompagnement proposé.

En 2026, cette démarche sera consolidée à travers la poursuite d'actions visant à améliorer encore la qualité de l'accompagnement et à soutenir l'autonomie des familles dans la gestion de leur quotidien.

ÉVALUATION GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT



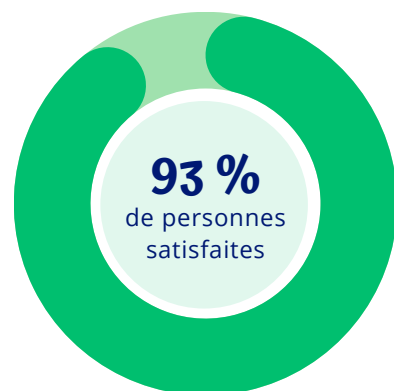
ENQUÊTES DE SATISFACTION ASLL



Bien que le nombre de retours recueillis demeure limité, avec 21 réponses enregistrées, les résultats de l'enquête de satisfaction menée dans le cadre de l'ASLL apparaissent particulièrement encourageants.

Les personnes accompagnées expriment une satisfaction unanime concernant l'accessibilité du service, notamment la facilité à joindre l'UDAF, les horaires proposés et les conditions d'accueil dans les locaux. La disponibilité des professionnels est également largement soulignée, tout comme l'accompagnement apporté dans la gestion des démarches administratives et sociales.

L'ensemble des répondants, soit **100 % des personnes ayant participé à l'enquête, se déclarent satisfaites de l'accompagnement proposé dans le cadre de l'ASLL.**

ENQUÊTES DE SATISFACTION MASP
CONTEXTE GÉNÉRAL

L'évaluation réalisée dans le cadre de la MASP porte notamment sur la prise en compte des besoins des personnes accompagnées, la qualité d'écoute des référents MASP, l'adaptation du suivi à la situation personnelle ainsi que l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement.

Les résultats obtenus apparaissent très positifs, avec un taux de satisfaction de 93 %. Ils traduisent la qualité de l'accompagnement individualisé proposé par le service ainsi que l'attention portée aux besoins et à la situation de chaque personne accompagnée.

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS



Parmi les 25 personnes ayant répondu à l'enquête de satisfaction, 91 % se déclarent satisfaites de la relation avec les professionnels de la MASP, soulignant notamment leur disponibilité et la qualité de l'accompagnement proposé.

Par ailleurs, 88 % des répondants estiment que la mesure a contribué à améliorer la gestion de leurs démarches administratives, tandis que 92 % considèrent que l'accompagnement leur a permis de mieux gérer leur budget.

POINT CONSEIL BUDGET – MICROCREDIT

L'UDAF 60 dispose de trois labels Point Conseil Budget (PCB), avec un financement de la DREETS pour couvrir les agglomérations de Beauvais, Clermont et Compiègne. Cette activité consiste à conseiller, orienter et accompagner des personnes rencontrant des difficultés dans la gestion de leur budget, notamment dans le cadre de projets ayant une incidence budgétaire. De nombreux partenariats sont établis à travers des actions individuelles et collectives avec des acteurs tels que la Banque de France, le CIDFF, les missions locales, les Maisons France Services, et d'autres encore.

L'activité PCB fait l'objet de conventions annuelles de partenariat avec : BNP Paribas et CREASOL pour la mise en œuvre du microcrédit personnel ; Maisons France Services de Clermont, pour la mise en place de permanences à destination du public et l'animation d'actions collectives, depuis septembre 2022.

FAITS MARQUANTS

En 2025, le dispositif a été sollicité par 233 personnes dans le cadre de demandes d'entretiens individuels. Parmi ces bénéficiaires, 147 étaient des nouvelles demandes.

19 actions collectives ont été menées sur l'année 2025 et un total de 418 personnes ont été rencontrées sur l'ensemble des territoires labelisés.

Le PCB souhaite maintenir son niveau d'activité et consolider son ancrage territorial. L'objectif est également de pérenniser les actions collectives menées auprès des différentes structures partenaires et de développer de nouvelles collaborations afin de renforcer la dynamique locale. L'implantation de l'UDAF à Agnetz en 2026 permettra au PCB d'être positionné au centre du Département, favorisant ainsi un développement plus équilibré des trois labels.

PARTENAIRES



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU 31.12.25



ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF AU 31.12.25



ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE

ENQUÊTE SOCIALE

En 2025, l'UDAF 60 a poursuivi son engagement en matière d'accompagnement des familles en maintenant sa présence sur la liste départementale des enquêteurs sociaux. Mandatées par le Juge aux Affaires Familiales, les enquêtes sociales constituent un outil essentiel pour éclairer les décisions judiciaires lorsqu'un différend oppose les parents, notamment concernant l'exercice de l'autorité parentale, l'organisation des droits de visite et d'hébergement ou encore la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants.

L'intervention repose sur une approche globale et contextualisée. L'enquêteur rencontre les parents, les enfants, ainsi que les personnes de leur environnement proche, et sollicite également les partenaires institutionnels tels que les établissements scolaires. Cette démarche permet d'appréhender de manière précise les conditions de vie, les dynamiques familiales et les besoins de l'enfant.

En 2025, 14 enquêtes sociales ont été réalisées, témoignant d'une activité toujours soutenue, même si elle se stabilise après la forte hausse observée en 2024. Ces investigations ont permis d'apporter aux magistrats des éléments objectifs et circonstanciés, indispensables à la prise de décisions adaptées à l'intérêt supérieur de l'enfant.

14
Enquêtes sociales

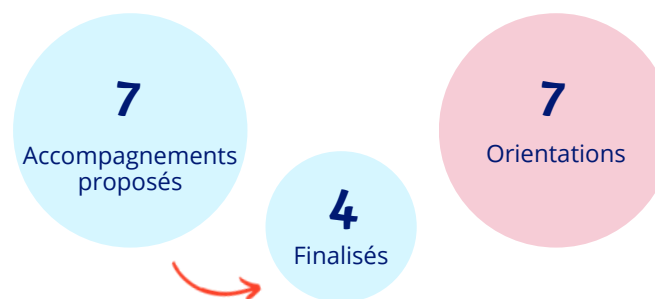
ACTION LOGEMENT

Les actions menées dans le cadre du partenariat avec Action Logement s'inscrivent dans la continuité de la convention nationale conclue le 15 juillet 2019 entre Action Logement et l'UNAF. Ce dispositif vise à faciliter l'accès et le maintien dans le logement des ménages aux revenus modestes, des salariés et des locataires rencontrant des difficultés diverses.

Dans ce cadre, l'UDAF de l'Oise assure un accompagnement individualisé auprès de personnes confrontées à des obstacles variés : gestion budgétaire fragile, démarches administratives complexes, problématiques familiales ou professionnelles, difficultés psychologiques ou de santé ayant un impact sur leur stabilité résidentielle.

L'association est habilitée à intervenir sur trois volets complémentaires :

- Réalisation de diagnostics complémentaires, permettant d'évaluer la situation globale du ménage et d'identifier les leviers d'action,
- Accompagnement social lié au logement, qu'il s'agisse de soutenir un accès au logement ou de sécuriser un maintien,
- Accompagnement social autour de la gestion du budget et des difficultés financières, afin de prévenir les impayés et de consolider l'équilibre économique du foyer.





Service Espace Famille Parentalité

Le service Espace Famille Parentalité déploie plusieurs dispositifs en faveur des familles, notamment :

- La Médiation Familiale : service subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, avec une capacité de 1,25 ETP.
- La Médiation Familiale en Assistance Éducative (MFAE) : un dispositif spécifique du champ de la Protection de l'Enfance.
- L'Accompagnement à la Parentalité : soutien des parents pour renforcer leurs compétences, leur confiance et le lien avec leur enfant.
- PEPS : groupes de parole d'enfants de parents séparés.

MÉDIATION FAMILIALE (MF)

Proposée en cas de tensions ou de rupture, la médiation familiale aide les membres d'une famille à renouer le dialogue et trouver des solutions à l'aide d'un médiateur, notamment en cas de séparation, de conflits familiaux, de handicap, de dépendance ou de succession.

GROUPES DE PAROLE D'ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS (PEP'S)

Proposés aux enfants de 6 ans et plus dont les parents sont séparés, ces groupes de parole, animés par des professionnels, leur offrent un espace pour exprimer leurs émotions et évoquer la séparation avec d'autres enfants. Ils permettent également aux parents de mieux communiquer avec leur enfant sur cette situation.

ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (AP)

En cas de difficultés, ponctuelles ou durables, avec son enfant, ou simplement pour partager un moment de qualité avec lui, l'accompagnement à la parentalité soutient les parents, renforce le lien parent-enfant et favorise le bien-être de toute la famille, à travers des groupes de parole de parents et des ateliers parents-enfants.

MÉDIATION FAMILIALE EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE (MFAE)

Ordonnée par le Juge des enfants lorsque le conflit parental met en danger l'enfant, la médiation familiale en assistance éducative vise à accompagner les parents dans le rétablissement du dialogue, à favoriser l'expression des ressentis et à co-construire, avec l'appui d'un médiateur, des solutions durables dans l'intérêt de l'enfant.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 1 Chef de service et médiatrice familiale
- 1 Secrétaire
- 2 Médiatrices familiales

ACTIVITÉS

Le service Espace Famille Parentalité a poursuivi son engagement auprès des familles confrontées à des difficultés relationnelles, des conflits parentaux, des séparations ou des ruptures de communication. À travers ses différents dispositifs — Médiation Familiale (MF), Médiation Familiale en Assistance Éducative (MFAE), Accompagnement à la Parentalité (AP) et groupes de parole d'enfants de parents séparés (PEP'S) — le service a proposé des accompagnements individuels et collectifs favorisant le dialogue, l'apaisement des relations familiales et le maintien des liens parents-enfants.

MÉDIATION FAMILIALE (MF)

En 2025, le service a atteint ses objectifs en accompagnant près de 350 personnes à travers les différents temps de médiation proposés (rendez-vous d'information et séances de médiation familiale). Ces espaces d'échange ont permis de soutenir le dialogue, la coparentalité et la recherche de solutions concertées dans un cadre neutre, confidentiel et sécurisant. La médiation familiale demeure un outil essentiel de prévention et d'apaisement des conflits familiaux.

MÉDIATION FAMILIALE EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE (MFAE)

Ce dispositif s'est développé de manière significative au cours de l'année 2025, confirmant sa pertinence dans les situations de conflits parentaux ayant des répercussions sur le bien-être de l'enfant et sur sa place au sein de la famille.

La MFAE favorise la reprise du dialogue familial, permet de travailler la communication parentale et soutient la place de chacun dans la dynamique familiale. Elle constitue aujourd'hui un outil reconnu et mobilisé par les magistrats et les partenaires intervenant dans le champ de la protection de l'enfance.

ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (AP)

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projets 2025 de la CAF, l'accompagnement à la parentalité a été marqué, par une évolution des modalités d'intervention, avec le passage d'un soutien principalement individuel vers une dynamique davantage collective.

Le service a ainsi développé des groupes de parole de parents ainsi que des ateliers parents-enfants. Ces actions favorisent les échanges, le soutien entre pairs et le renforcement des compétences parentales, dans un cadre convivial, participatif et bienveillant.

GROUPES DE PAROLE D'ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS (PEP'S)

L'année 2025 a également marqué la mise en place effective des deux premiers groupes de parole destinés aux enfants de parents séparés. Ces temps collectifs offrent aux enfants un espace d'écoute, d'expression et de partage autour des émotions liées à la séparation parentale. Les ateliers permettent également d'accompagner les parents dans une meilleure compréhension du vécu émotionnel de leur enfant et de soutenir le maintien des liens familiaux dans un contexte de séparation.

TRAVAIL PARTENARIAL ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

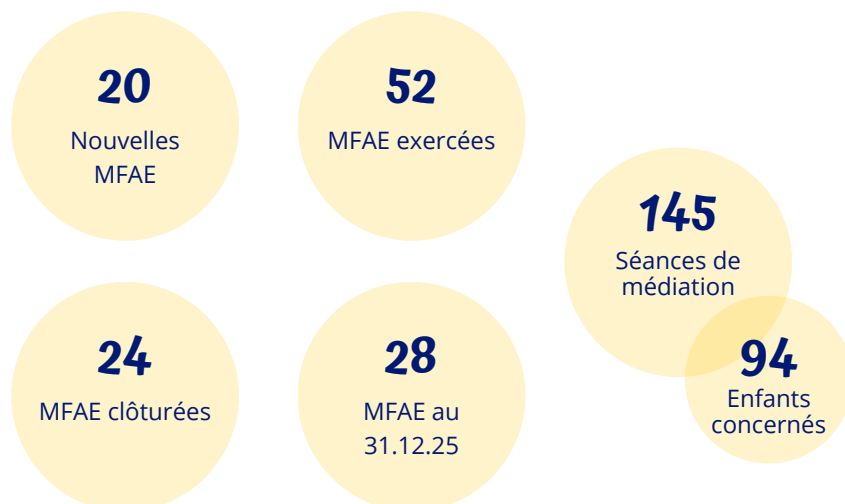
Le service a poursuivi son implication dans le travail partenarial sur l'ensemble du département de l'Oise afin de consolider son ancrage auprès des acteurs sociaux, éducatifs et judiciaires. Ces collaborations favorisent une meilleure orientation des familles et une complémentarité des accompagnements proposés.

Des actions de sensibilisation et de présentation des dispositifs ont également été menées auprès des familles et des partenaires lors de réunions, forums et événements consacrés à la parentalité et au soutien aux familles. Ces temps d'échanges contribuent à une meilleure connaissance des ressources existantes et renforcent la coopération entre les professionnels intervenant auprès des familles.

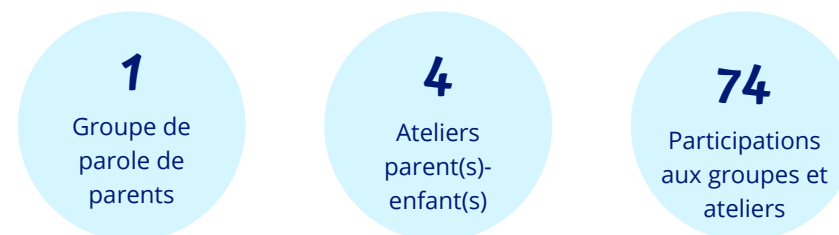
MÉDIATION FAMILIALE



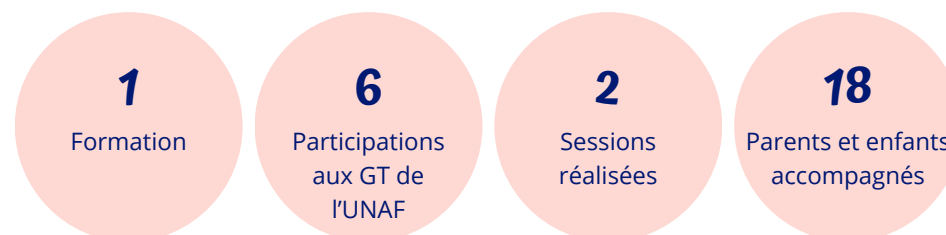
MÉDIATION FAMILIALE EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE



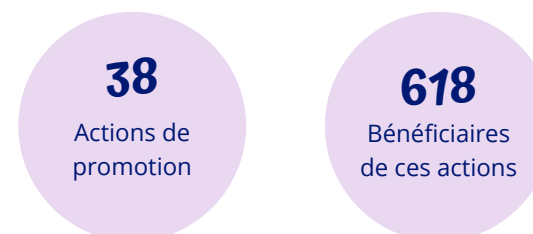
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



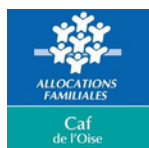
GROUPES DE PAROLE D'ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS



PROMOTION DU SERVICE ESPACE FAMILLE PARENTALITÉ



Partenaires institutionnels



Localisation des permanences





5 Vie des services

Journée des droits de l'enfant



À l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant, l'UDAF de l'Oise a organisé, le mercredi 19 novembre 2025, une journée portes ouvertes à destination des familles, au sein de ses locaux de Beauvais. En choisissant d'ouvrir ses portes exclusivement aux familles et à leurs enfants, l'UDAF a souhaité mettre en avant le rôle central de l'enfant, reconnu comme un acteur à part entière de la vie familiale.

Organisée en dehors du temps scolaire afin de favoriser la participation du plus grand nombre, cette journée avait pour objectif de sensibiliser les familles aux droits de l'enfant, tout en valorisant les missions et dispositifs d'accompagnement proposés par l'UDAF.

Les enfants ont ainsi été invités à suivre un parcours à la fois ludique et pédagogique autour des droits de l'enfant. Munis d'un « passeport », ils ont participé à différents ateliers, jeux, quiz et énigmes, chacun faisant écho à un droit issu de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989. Accompagnés de leurs parents et des professionnels, ils ont pu découvrir, comprendre et s'appropriier ces droits.

Le service AGBF s'est fortement mobilisé tout au long de la journée, tant dans l'accompagnement des familles qu'il suit que dans l'organisation de l'événement, en lien étroit avec le service Espace Famille Parentalité. Cette mobilisation collective a largement contribué à la réussite de cette initiative.

Parallèlement, les familles ont pu découvrir l'ensemble des dispositifs portés par l'UDAF de l'Oise, dédiés au soutien à la parentalité et au développement de l'enfant. Les professionnels ont notamment présenté le Point Conseil Budget, les actions d'accompagnement à la parentalité (ateliers parents-enfants, groupes de parole), le dispositif PEP'S – Parcours pour les enfants de parents séparés, ainsi que le programme Lire et Faire Lire, favorisant l'accès à la lecture dès le plus jeune âge. Des intervenants extérieurs ont également enrichi cette journée par des animations autour de la lecture, de la création artistique et de l'expression corporelle.

La journée s'est conclue par un moment convivial avec la remise des « diplômes des droits de l'enfant », suivie d'un goûter et d'une distribution de lots, offrant aux participants un temps de partage chaleureux et festif.

À travers cette action, l'UDAF de l'Oise poursuit son engagement envers les familles, en plaçant l'enfant et le respect de ses droits au cœur de ses interventions.





Dispositif Lire et Faire Lire

Action conventionnée par l'Unaf
Partenariat avec la Ligue de l'Enseignement



Les actions de partage autour de la lecture proposées par l'UDAF de l'Oise répondent à plusieurs enjeux de société et s'inscrivent dans plusieurs politiques publiques nationales et locales :



Accès pour tous à la culture



Lutte contre l'illettrisme



Accès à la lecture dès la petite enfance



Cohésion sociale et solidarité



Émancipation via la culture et la littérature



Liens départementaux autour de la lecture et des familles



Lire et Faire Lire est un programme national porté dans l'Oise par l'UDAF 60 et la Ligue de l'Enseignement. Il repose sur l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans qui proposent des séances de lecture à voix haute auprès de petits groupes d'enfants, principalement dans des écoles et structures éducatives. Fondé sur la solidarité intergénérationnelle, ce dispositif favorise le partage, la transmission et contribue à la lutte contre l'illettrisme. Il s'appuie également sur un accompagnement structuré incluant formations, coordination et lien régulier avec les bénévoles et les partenaires.

En 2025, l'action a poursuivi son développement sur l'ensemble du département de l'Oise grâce à un réseau de 88 structures partenaires, comprenant notamment des écoles, crèches et micro-crèches, bibliothèques et médiathèques, centres de loisirs, collèges ainsi que plusieurs établissements de santé. Pour assurer ces interventions, 102 bénévoles se sont mobilisés tout au long de l'année, parmi lesquels 19 nouveaux bénévoles ont rejoint le dispositif. Leur engagement a été soutenu par l'implication de 16 bénévoles relais, participant à l'animation et à la coordination de l'action sur le territoire. Les interventions, réalisées majoritairement de manière hebdomadaire, ont permis de sensibiliser et d'accompagner 5 065 enfants.

L'année a été marquée par la structuration d'un réseau de bénévoles relais à l'échelle départementale. Quatre groupes de travail ont été constitués pour renforcer la dynamique du dispositif : mutualisation et circulation des ressources entre les antennes de l'UDAF et de la Ligue de l'Enseignement, développement de partenariats avec les bibliothèques et médiathèques (notamment lors d'événements comme les Nuits de la lecture), mise en place d'actions de lecture originales, et participation à des manifestations départementales (salons du livre, forums du bénévolat senior) afin d'accroître la visibilité du programme.

102

Bénévoles

88

Lieux d'accueil

5065

Enfants (-12 ans) touchés par l'action

20

Rencontres

3171

Séances de lectures

Système d'information

TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'INFORMATION, CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

L'année 2025 a constitué une étape majeure dans la transformation numérique engagée par l'UDAF de l'Oise, avec la mise en œuvre d'un projet global de modernisation du système d'information conduit avec l'Association Synergie. Ce projet, initié dès avril 2024, demeure aujourd'hui l'un des axes stratégiques majeurs de l'association et mobilise encore pleinement les équipes en 2026.

L'environnement alors en place, reposant sur le logiciel métier Unit ainsi qu'un hébergement externalisé devenu insuffisamment adapté aux besoins de l'association, présentait des difficultés importantes en matière de stabilité, de disponibilité des services et de sécurisation des données. Afin de répondre à ces enjeux, l'UDAF a engagé une transformation globale intégrant :

- le remplacement du logiciel métier Unit par la solution Évolution ;
- la reprise complète de l'hébergement ;
- la migration vers une infrastructure externalisée et sécurisée ;
- le renforcement de la cybersécurité ;
- ainsi que la modernisation des pratiques de gouvernance informatique.

Le partenariat avec Synergie a été officiellement engagé en juin 2024.

L'année 2024 a été consacrée aux travaux préparatoires nécessaires à cette transition : audit des besoins, restructuration de l'infrastructure, préparation des environnements techniques, reprise des données, adaptation des procédures internes et accompagnement des équipes au changement. Plusieurs réunions de travail, webinaires et formations ont ainsi été organisés avec Synergie autour du déploiement du logiciel métier Évolution.

Une première phase de migration a concerné les fonctions administratives et la comptabilité tutélaire. La seconde phase opérationnelle est intervenue au mois de mai 2025 avec la migration des services vers Évolution. Cette bascule a constitué une évolution structurante pour l'association, impliquant une réorganisation importante des pratiques et des procédures métiers.

L'environnement est désormais hébergé et administré par Synergie au sein d'une infrastructure externalisée et sécurisée, permettant une amélioration significative de la disponibilité des services, de la continuité d'activité et de la sécurisation des données.

5 Vie des services

L'organisation du système d'information repose désormais sur deux partenaires complémentaires :

- Synergie, en charge du logiciel métier Évolution, de l'hébergement, de l'infrastructure informatique et de la cybersécurité ;
- Group-Solutions, chargé de l'infogérance, du support utilisateurs, du suivi du matériel informatique et de la téléphonie.



Les actions engagées en matière de cybersécurité ont été fortement renforcées au cours de l'année :

- renforcement des politiques de mots de passe ;
- sécurisation des accès distants via l'environnement « Soleil – Externe » ;
- uniformisation du verrouillage automatique des postes ;
- transmission sécurisée des documents ;
- sensibilisation des collaborateurs aux risques cyber et campagnes de phishing.

Cette transformation s'est accompagnée d'une actualisation de la charte informatique de l'association, intégrant notamment les enjeux de cybersécurité, de protection des données et de télétravail sécurisé.

Parallèlement, l'UDAF a engagé en 2025 une nouvelle démarche de structuration de sa conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), avec la désignation d'un nouveau Délégué à la Protection des Données (DPO), assuré par la société **DataVigiProtection**. Cette évolution a permis le lancement d'un audit global des pratiques et traitements de données de l'association afin d'identifier les axes d'amélioration en matière de protection des données, de cybersécurité et de gouvernance documentaire.

Les premiers résultats de cette transformation sont déjà significatifs :

- amélioration du fonctionnement et de la qualité des services ;
- meilleure sécurisation des accès et des données ;
- harmonisation progressive des pratiques ;
- amélioration du pilotage de l'activité ;
- développement des outils de suivi et de tableaux de bord ;
- sécurisation du travail à distance.

Le logiciel métier Évolution poursuit par ailleurs son développement constant et offre des perspectives d'évolution importantes. Plusieurs modules structurants restent en cours de déploiement ou d'appropriation, notamment :

- "Ma Mesure et Moi" ;
- le déploiement d'un système de notifications par SMS ;
- le module "Suivi de dossiers" ;
- les règles et le traitement de l'archivage numérique ;
- l'application ÉVOLUTION mobile.

Cette dynamique d'évolution se poursuivra pleinement en 2026 avec la poursuite des formations, l'accompagnement des professionnels dans l'appropriation des outils et le développement de nouvelles fonctionnalités.

Le renouvellement du matériel informatique et le déploiement de téléphones professionnels ont été réalisés sur les trois antennes de l'association.

Enfin, l'année 2025 confirme la pertinence des orientations stratégiques engagées par l'UDAF de l'Oise en matière de transformation numérique. Le système d'information apparaît aujourd'hui plus robuste, plus sécurisé et davantage adapté aux enjeux opérationnels, réglementaires et organisationnels de l'association.

ACTIVITÉ SUPPORT ET ASSISTANCE INFORMATIQUE

GROUP-SOLUTIONS

236

tickets
solutionnés à
distance

258

tickets
solutionnés au
total

SYNERGIE

165

tickets
concernant
Évolution

65

tickets concernant
le poste
informatique

Service Administratif et Financier

GESTION FINANCIÈRE INSTITUTIONNELLE

La comptabilité Institutionnelle assure la gestion financière des services de l'UDAF.

1186

Factures
Institution

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES SERVICES MJPM ET SELI

34 240

Factures
saisies

255 023

Documents
indexés

8 976

Comptes
bancaires

71,1 M€

D'avoirs gérés
pour les
bénéficiaires



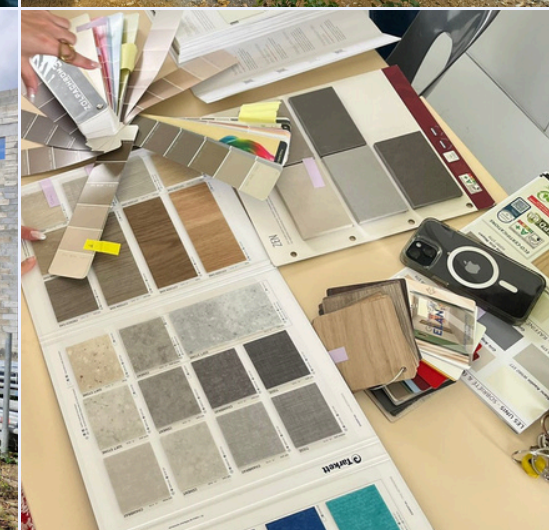
6 Projet de construction à Agnetz (60)

Le projet de construction de la future antenne d'Agnetz, destinée à remplacer les locaux actuels de Creil, s'est poursuivi tout au long de l'année 2025, conformément au calendrier prévisionnel établi.

Les travaux ont avancé de manière régulière, sans retard majeur, permettant de maintenir l'objectif de livraison des locaux à l'horizon de juin 2026. Les différentes phases du chantier se sont déroulées dans de bonnes conditions, en lien étroit avec les entreprises intervenantes et les partenaires mobilisés autour du projet.

Cette future implantation représente un enjeu important pour l'UDAF de l'Oise. Elle permettra de disposer de locaux plus adaptés aux besoins des professionnels et des publics accompagnés, tout en offrant de meilleures conditions d'accueil, d'accessibilité et de fonctionnement. Le projet a également été pensé afin de favoriser le développement des activités du service sur le territoire et d'accompagner l'évolution des besoins des familles et des usagers.

L'année 2025 a principalement été consacrée à la poursuite des travaux de gros œuvre et aux différentes étapes techniques nécessaires à l'aménagement futur du site. Une attention particulière a continué d'être portée au suivi du chantier, au respect des délais, ainsi qu'à la préparation progressive de l'installation des équipes dans les nouveaux locaux.





Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi
De 9h à 12h et de 14h à 16h30
Le vendredi de 9h à 12h et de
14h à 16h

 03 44 06 83 83

SIÈGE SOCIAL UDAF 60

35 rue du Maréchal Leclerc
BP 10815
60008 BEAUVAIS Cedex

 udafoise@udaf60.fr

 Toute correspondance est à adresser au siège social.

ANTENNE DE COMPIÈGNE

9 rue Edouard Belin
60200 COMPIEGNE

ANTENNE DE CREIL

11-17 rue Robert Schuman
Résidence l'Obsidienne
60100 CREIL

Coordonnées des services

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

03 44 06 83 83
Composez le 1

Beauvais
cdsmjpmbvs@udaf60.fr

Compiègne
cdsmjpmcomp@udaf60.fr

Creil
cdsmjpmcreil@udaf60.fr

Service Enfance Logement et Insertion

03 44 06 83 83
Composer le 3
cdsseli@udaf60.fr

Point Conseil Budget
pcb@udaf60.fr

Service Espace Famille et Parentalité

03 44 06 83 83
Composer le 2
espacefamilleparentalite@udaf60.fr

Lire et Faire Lire

03 75 67 86 32
lireetfairelire@udaf60.fr

Services Supports et Administratif

03 44 06 83 83
Composer le 4

Président de l'UDAF 60 et Directeur de la Publication :

Henri BACLET

Directeur de l'UDAF 60 :

Enrick BREBANT

Responsable de la communication :

Mathilde GERMAIN

Illustrations : Canva

Impression : Imprimerie CGL Alphagraph, 378 Route de Beauvais, 60390 Auneuil

Dépôt légal : Juin 2026 / N°ISSN 2801 - 4049

Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise (UDAF 60)

Service communication : 35, rue du Maréchal Leclerc, BP 10815, 60008 Beauvais Cedex - Tél. 03 44 06 83 83

www.udaf60.fr



35 rue du Maréchal Leclerc
BP 10815
60008 BEAUVAIS Cedex



03 44 06 83 83



udafoise@udaf60.fr



www.udaf60.fr

